

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1803

présenté par

M. Delautrette, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot, M. Bertrand Petit et Mme Thomin

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'État se donne pour objectif le développement de nouvelles filières d'enseignement supérieur vétérinaire par la mise en place d'une sixième année d'approfondissement dans certaines universités, afin de répondre aux enjeux de souveraineté nationale en matière de formation des vétérinaires, de sécurité alimentaire et en matière de santé publique pour cette filière agricole et économique majeure et de lutte contre la déprise vétérinaire en zones rurales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés de repli vise à fixer dans la loi l'objectif de développer une 6^{ème} année d'approfondissement pour les étudiants en école vétérinaires dans certaines universités afin de répondre à la difficile d'installation de vétérinaires en zones rurales.

A titre d'exemple, certains territoires d'élevage font face à une déprise vétérinaire qui affecte grandement le travail des éleveurs au quotidien. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, en 5 ans, on constate une baisse de 20 % du nombre de vétérinaires en zones rurales.

Ce métier est pourtant essentiel dans nos territoires d'élevage. Il permet de faire gagner un temps précieux à nos éleveurs qui n'ont pas à parcourir des dizaines voire centaines de kilomètres pour soigner leurs bêtes à toute heure de la journée ou de la nuit.

De plus, la recrudescence du nombre d'épidémies et maladies progressent et sont plus difficiles à éradiquer que par le passé, plongeant de nombreux paysans dans l'angoisse de ne pouvoir exercer leur profession faute de soutien médical quand nécessaire.

Face à ce constat, la Région Nouvelle-Aquitaine et un ensemble d'acteurs parties prenantes locales, régionales et nationales s'engagent très fortement pour la mise en place d'une cinquième école publique vétérinaire à Limoges, projet structurant pour le territoire du Limousin, de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine mais également pour notre pays.

A défaut d'obtenir une réponse positive sur l'objectif de créer cette cinquième école vétérinaire publique, nous vous proposons ici d'intégrer l'objectif de développer des 6^{ème} années d'approfondissements dans des territoires d'élevages, à Limoges comme ailleurs, afin de favoriser l'ancrage territorial et le désir de s'installer sur ces territoires qui ont besoin de vétérinaires supplémentaires.